



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.91/L.65 (Abstract)  
10 décembre 1997

ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANÇAIS

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES

SUR LA NORMALISATION DES NOMS

GÉOGRAPHIQUES

New York, 13-22 janvier 1998

Point 16 de l'ordre du jour provisoire\*

NOMS DE PAYS

Liste des noms de pays

Document présenté par le Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques\*\*

Résumé

Au cours de sa seizième session (New York, 24 août-4 septembre 1997), le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a décidé de créer un groupe de travail chargé d'établir la forme officielle des noms de pays. Ce groupe de travail s'est vu confier la tâche de mettre à jour la liste précédente établie en 1986.

Le document comprend les noms d'États indépendants généralement reconnus par la communauté internationale, soit 193 pays. Les huit pays qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies sont signalés par un astérisque après la forme courte de leur nom en anglais placée en titre (Îles Cook, Kiribati, Nauru, Nioué, Saint-Siège, Suisse, Tonga et Tuvalu).

L'étude a porté en premier lieu sur la recherche des noms dans leurs langues officielles et dans leurs formes courte et longue. Même en l'absence d'une forme écrite attestée, y ont été considérées comme officielles les langues pour lesquelles la plupart des documents consultés étaient concordants. La forme écrite attestée devra faire l'objet de recherches ultérieures auprès des pays ou des experts concernés.

\* E/CONF.91/1.

\*\* Document établi par le Groupe de travail sur les noms de pays du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et présenté par Mme Sylvie Lejeune, Coordonnatrice du Groupe de travail.

Les langues écrites dans des alphabets non latins ont fait l'objet d'une translittération selon les systèmes adoptés par les pays concernés et recommandés par l'ONU chaque fois qu'ils existaient. En l'absence de tels systèmes, les formes les plus utilisées sur le plan international, issues des normes anglo-américaines PCGN/BGN, ont été retenues.

Les pays de langue arabe et ceux issus de l'ex-Union soviétique ont été traités de la manière suivante :

a) Pour les pays arabes du Moyen-Orient et ceux d'Afrique du Nord, on a eu recours à un seul système de translittération dit de Beyrouth amendé (1972);

b) Pour les pays issus de l'ex-Union soviétique où le russe semble avoir conservé une existence légale à défaut d'un statut officiel (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan), on a indiqué le nom russe translittéré selon le système GOST 83.

Pour deux de ces pays (Ouzbékistan et Turkménistan), les noms dans les langues locales correspondent aux formes écrites dans les alphabets latins, récemment adoptés par ces pays. En l'absence de systèmes de translittération dans les autres pays, leurs nouveaux noms officiels ont été établis à partir des formes cyrilliques nationales translittérées selon les normes BGN/PCGN.

Enfin, pour les pays utilisant une langue officielle non écrite, en particulier ceux des îles du Pacifique Sud, on s'est efforcé d'obtenir des informations complémentaires auprès des représentants des gouvernements ou des experts concernés.

La précédente liste contenait les formes nationales dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de reprendre les noms arabes, chinois ou russes. Il a par contre été jugé utile d'indiquer les noms correspondants en anglais, espagnol et français afin de porter à la connaissance de la Section de terminologie et de référence du Secrétariat de l'ONU les formes conventionnelles recommandées par le Groupe d'experts.

De fait, les éléments de cette partie de l'étude ont été relevés dans de nombreux documents, notamment le bulletin de terminologie de l'Organisation des Nations Unies No 347 (1995) intitulé Noms de pays. Des divergences ont été constatées entre cette publication et les ouvrages émanant des pays eux-mêmes et elles ont été systématiquement signalées. Le Groupe de travail souhaite donc parvenir grâce à cette étude à une normalisation des formes nationales au sein de l'ONU.

Le contenu technique des encadrés et des tableaux récapitulatifs des systèmes de translittération proposés pour l'arabe et le cyrillique ainsi que les ouvrages de référence sont présentés dans les annexes au présent document.

Le Groupe de travail pour les noms de pays remercie toute personne qui voudra bien lui faire parvenir des remarques afin d'améliorer et de tenir à jour le présent document.

-----